

Lors d'un voyage scolaire, nous sommes souvent confrontés à diverses situations d'enfants malades, blessés, ... Cette carte mentale vous permettra de connaître les différentes conduites à tenir en cas de figure. Quelques informations à connaître cependant :

- 1) En cas d'enfant souffrant, toujours privilégier une relation constante avec les parents pour les tenir informés.
- 2) Ne jamais prendre l'initiative d'administrer un traitement sans l'avis d'un professionnel de santé et l'accord des parents.
- 3) Si les symptômes constatés montrent une souffrance chez l'enfant, toujours téléphoner au 15. Les appels sont enregistrés, et prouveront, en cas de problème ultérieur, que vous avez effectué les bonnes démarches.
- 4) Si une ordonnance est établie, pensez à demander au médecin à vous autoriser l'administration des médicaments. Une ordonnance ne vous donne pas le droit de procéder à des gestes médicaux, contrairement au PAI !
- 5) Dans la mesure du possible, sans possibilité d'intervention des pompiers ou de professionnels de santé, évitez d'aller tout seul avec un enfant dans un établissement médical. Voyez avec le centre si un employé peut vous accompagner.
- 6) Si les parents viennent chercher leur enfant, pensez à leur faire signer une décharge de responsabilité indiquant l'heure et la date sur laquelle ils l'ont récupéré. Pensez à en informer l'IEN.
- 7) Aspi venin et arrachage de tiques : ces gestes professionnels sont soumis à controverse, car peuvent présenter des difficultés si le geste médical est mal fait. Dans tous les cas contactez le 15.
- 8) Le doliprane n'est pas un médicament anodin. En aucun cas vous ne pouvez prendre l'initiative de fournir du doliprane à un enfant sans l'avis du médecin et des parents.
- 9) Les centres n'ont pas d'obligation légale d'acheminer les enfants vers des centres de soins. Cependant la plupart disposent de véhicules et personnels en ce sens. Pensez à demander une autorisation écrite des parents autorisant une personne nominative à procéder à l'acheminement d'un enfant vers le centre de soins adéquat.
- 10) En cas d'accident, pensez à relever toutes les informations possibles : heure, premiers symptômes, détails de l'accident, qui était présent, etc.... Ces informations seront précieuses pour les professionnels de santé et les parents.
- 11) Lors de votre départ en SSAN, pensez à avoir avec vous de manière constante toutes les informations concernant vos élèves : coordonnées des parents, fiches sanitaires,
- 12) Lors des sorties, pensez à toujours avoir avec vous une trousse à pharmacie contenant pansements, bandages et désinfectants.
- 13) Demandez aux centres si les sorties prévues sont sur des chemins où le téléphone portable passe.

Protocole en cas d'enfant souffrant lors d'une sortie scolaire avec nuitées (SSAN)

